

**Monsieur le Président de la 19<sup>ème</sup> Assemblée ;**

**Mesdames, Messieurs les Représentants des États Partis à la Convention d'Ottawa ;**

**Mesdames, Messieurs les Représentants des Institutions Internationales et Organisations Non Gouvernementales ;**

**Mesdames et Messieurs les Observateurs,**

Qu'il me soit permis tout abord au nom du Gouvernement de la République du Tchad et en mon nom propre et au nom du Coordonnateur du Haut-Commissariat National au Déminage de vous adresser mes vives félicitations à l'occasion de la tenue de cette Assemblée Générale malgré l'irruption du COVID 19 à la veille de la conférence.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je vous remercie de m'avoir accordé cette occasion pour présenter brièvement la mise en œuvre par le Tchad de l'Article 5 de la convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du transfert et de la destruction de ses stocks de mines anti personnel.

En effet, le projet PRODECO financé par l'Union Européenne est arrivé à terme fin septembre 2021. Les activités menées en 2021 ont permis d'enregistrer des résultats significatifs dans les différents domaines de l'Action anti mine. Ainsi, dix (10) zones couvrant une superficie de 2. 327.207,902 m<sup>2</sup> ont été annulées par

des enquêtes non techniques et huit (08) autres zones couvrant une superficie de 1 666 773,434 m<sup>2</sup> ont été déminées et remises à disposition aux bénéficiaires.

L'ensemble de ces résultats sont enregistrés dans les provinces du Borkou et de l'Ennedi Ouest. Les activités du déminage ont eu un impact positif donnant aux communautés concernées l'accès à plus de 1.731.127,434 m<sup>2</sup> de terre à vocation agro-pastorale et touristique.

Au chapitre de l'Éducation aux risques de mines, sur financement de l'UNICEF et du PNUD, des activités d'Education au Risque de Mines ont été mises en œuvre dans les provinces du Lac Tchad et du Hadjer-Lamis. Au total 5 988 personnes (hommes, femmes, garçons et filles) de différents âges ont été sensibilisés. Ces activités ont largement contribué à la réduction des accidents dans les deux provinces susmentionnées.

Cependant, il est important de noter qu'ailleurs dans le reste du pays, depuis le début de l'année 2021 jusqu'au 15 octobre, nous avons recensé au total 31 victimes des mines ou des Restes Explosifs de Guerre.

La base de données nationale continue de faire l'objet d'un nettoyage rigoureux et d'une harmonisation des informations entre la base de données nationale du HCND et celles des opérateurs. Les résultats

indiquent que le pays a une meilleure compréhension de son défi restant. Grâce aux activités d'enquête, de dépollution et de nettoyage de base de données, nous avons pu établir une nouvelle base de référence. Aujourd'hui, nous dénombrons 92 zones confirmées dangereuses couvrant une superficie de 311.582. 874 m<sup>2</sup> et 52 zones soupçonnées dangereuses couvrant une superficie de 21. 690. 906 m<sup>2</sup>

En Avril 2021, des violents accrochages ont eu lieu dans la province du Kanem entre les Forces Armées Nationales Tchadiennes et les groupes rebelles venus de la Libye. Cet incident a engendré une nouvelle pollution dans cette zone agro-pastorale. La mission exploratoire dépêchée sur le terrain a identifié quatre (04) champs de bataille.

Des équipes d'enquête non technique sont en cours de déploiement au Lac Tchad et à la frontière tchado-soudanaise pour circonscrire l'ampleur de la pollution.

Le Tchad fait face à des contraintes liées à l'inaccessibilité dans certaines zones et l'insuffisance de ressources financières. Ces difficultés affectent malheureusement le respect de ses engagements vis-à-vis de la Convention d'Ottawa.

L'incertitude liée au financement et à la disponibilité des opérateurs internationaux rend difficile la planification des différentes activités d'enquêtes, de déminage, de dépollution, d'éducation aux risques et de l'assistance aux victimes au cours des prochaines années.

Enfin, je profite de cette opportunité pour vous annoncer que le Tchad vient de finir le nettoyage de toutes les zones polluées par les armes à sous munitions placées sous sa juridiction.

Il convient d'exprimer ici ma profonde gratitude aux pays amis, à l'Union Européenne, à l'Unicef et à tous nos partenaires qui ont permis notamment la réalisation des opérations de déminage, dépollution, d'éducation aux risques des mines et d'assistance aux victimes.

Pour finir, je voudrais lancer un appel en direction de la Communauté Internationale pour qu'elle appuie les efforts nationaux en assurant les moyens financiers nécessaires à la réalisation des pertinentes dispositions de la Convention d'Ottawa et du Déminage Humanitaire au Tchad car, beaucoup a été fait, mais il reste encore à faire pour l'éradication totale de ces engins dans mon pays.

C'est ensemble que nous pouvons travailler et c'est ensemble que nous libérerons le Tchad de cet ennemi invisible mais fatal.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

